

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mai 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DECOMBARD (pouvoir M. MARTIN) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MASSON) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - Mme HERVIEU (pouvoir M. FAVERJON) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HILY) - M. BORDAT (pouvoir MME TOMASELLI) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET DE LA DELIBERATION

Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon - Fonctionnement - Acquisition d'instruments de musique et de matériels pédagogiques - Année 2015 - Demandes de subventions

Mme Roy au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de l'année scolaire 2013/2014, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon a accueilli 1844 élèves et ses dépenses de fonctionnement se sont élevées à 6 579 657 €

Sa renommée et ses missions dépassent les limites de la commune de Dijon. Aussi, est-il de plus en plus sollicité tant en ce qui concerne l'enseignement que la diffusion artistique.

Malgré le concours d'autres collectivités, notamment de la Région Bourgogne qui a octroyé en 2013 une subvention de fonctionnement de 1,2M€ à la Ville, cette dernière supporte à elle seule 74 % du financement de la structure, alors que le Conservatoire est un équipement structurant à l'échelle départementale et régionale. Ainsi, 30 % des élèves de cet établissement sont domiciliés hors Dijon.

Classé Conservatoire à Rayonnement Régional, cet établissement contribue, par l'intermédiaire des classes à horaires aménagés et de la filière TMD (technicien de la musique et de la danse), à des dispositifs de formation initiale relevant de la compétence de l'État et d'autres collectivités territoriales, telles que le Département pour les collèges et la Région pour les lycées.

L'organisation des classes à horaires aménagés représente une charge financière importante pour la Ville, puisqu'elle mobilise d'importants moyens en matière de locaux et de personnels enseignants et génère de faibles recettes.

Le Conservatoire assure également la poursuite de la formation artistique spécialisée pour des élèves issus de tout le département, voire de la région, lorsque le conservatoire de leur commune de proximité ne propose pas la totalité du cursus (environ 15 % des effectifs). Il accueille également les élèves dont les études générales les conduisent à Dijon, et qui poursuivent en parallèle une formation artistique.

C'est pourquoi, pour l'année 2015, le Conseil Municipal est invité à continuer de solliciter, pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon, la participation financière de l'État, des collectivités territoriales et organismes concernés, et tout particulièrement du Département de la Côte d'Or.

Par ailleurs, la Ville est susceptible de bénéficier de financements de la part de l'État ainsi que des collectivités dont est issue une part importante des élèves du Conservatoire, pour l'acquisition d'instruments de musique et de matériels pédagogiques qu'il y a lieu de renouveler régulièrement.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter auprès de l'État, de la Région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville au bénéfice du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon pour son fonctionnement en 2015 ;

2 - solliciter au taux maximum, auprès des collectivités publiques et de tous organismes, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour l'acquisition d'instruments de musique et de matériels pédagogiques au profit des enseignements dispensés au Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon en 2015 ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ